



Cofinancé par  
l'Union européenne

# place

plateforme  
de coopération  
pour l'emploi culturel



## DISPOSITIF PLACE - ATELIERS DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES APPEL A CONSULTATION

L'iddac, agence culturelle du Département de la Gironde, en sa qualité de contributeur du dispositif PLACE porté par le Département de la Gironde, lance cet appel à consultation.

### **1 - Présentation de l'iddac - agence culturelle du Département de la Gironde**

L'iddac – agence culturelle du Département de la Gironde - association à but non lucratif régie par la loi 1901, a pour objectif, sous l'égide du Département de la Gironde, de contribuer au développement de l'activité culturelle et artistique au plan départemental, en tenant compte de ses disparités territoriales. Son action porte sur le spectacle vivant et plus généralement sur l'ensemble du champ artistique et culturel.

Les principes d'intervention se définissent dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles girondines et les collectivités.

Le projet de l'agence fédère ainsi les énergies au bénéfice de l'aménagement du territoire, du soutien à la création, de l'accessibilité aux pratiques culturelles, de la formation, de la mise en réseau, du travail d'observation et d'analyse, de l'aide à la décision, de la structuration, du dialogue entre collectivités et acteurs culturels sur le terrain... Ses piliers d'intervention mais aussi sa capacité à expérimenter et à innover en font un outil de prospective et de développement en lien avec les acteurs du territoire girondin et en phase avec les évolutions du secteur artistique et culturel. Qui dit expérimentations, dit souplesse, réactivité, mais aussi prise de risque, qu'il s'agisse de s'aventurer sur de nouveaux territoires de création, d'imaginer des dispositifs, d'innover dans ses pratiques.

L'iddac est organisée autour de 3 pôles d'activités qui déploient leurs actions en transversalité :

- **Le pôle création et économie de la création** travaille sur :
  - les créations in situ et les projets artistiques de territoire ;
  - les patrimoines culturels, immatériels, naturels et espaces publics ;
  - l'émergence et l'accompagnements artistiques ;
  - les mutualités, la diversification des esthétiques et les projets à destination du Jeune Public.
- **Le pôle médiation artistique territoriale** travaille sur :
  - l'éveil culturel et Éducation Artistique Territoriale ;
  - le développement social et culturel ;
  - le laboratoire de médiation et d'explorations artistiques territoriales.
- **Le pôle Ingénierie et ressources territoriales** travaille sur :
  - l'ingénierie, les temps collectifs de montée en connaissances et les ressources territoriales ;
  - les parcs de prêts de matériel scénique territorialisés ;
  - le soutien à l'emploi et à l'économie du secteur

Depuis 2015, année de lancement, l'iddac est engagée dans le dispositif Place sur plusieurs missions évoluant en fonction des différentes versions : mise en œuvre des ateliers de développement de compétences, production d'une veille informationnelle, animation du Pôle d'Accompagnement Professionnel, accompagnement personnalisé d'une sélection des participants, mise en œuvre d'atelier de co-développement pour les tuteurs.

Dans le cadre de la convention quinquennale 2022-2027 qui lie l'iddac au Département, la fiche-action 10 « Innovation et Économie de la culture – Accompagnement culturel des territoires » stipule la poursuite de cet engagement dans le dispositif Place, au titre d'une mission plus large de soutien à l'économie de la culture.

*« Dans une logique de **soutien à l'économie de la culture**, l'iddac accompagne des entrepreneurs culturels avec les outils de l'économie sociale et solidaire, « secteur » dont dépendent environ « 35 000 entreprises culturelles » (Bernard Latarjet « Rapprocher la culture et l'ESS »). De ce fait, l'agence contribue aux dynamiques de structures pilotant des dispositifs d'accompagnement à la mise en place et à la structuration d'activités liées au champ culturel et artistique comme par exemple le Dispositif Local d'Accompagnement piloté par l'Ifaid, l'accélérateur de projets conduit par le Forum du Rocher de Palmer, le dispositif PLACE (PLAteforme de Coopération de l'Emploi culturel) ou la Fabrique à initiative d'ATIS... [...] Dans son rôle de facilitateur, l'iddac a animé un Pôle d'accompagnement professionnel constitué de structures pluridisciplinaires « têtes de réseaux » dans le cadre des différentes versions du dispositif PLACE porté par le Département de la Gironde en faveur du soutien à l'emploi des artistes et des professionnels de la culture et soutenu par le Fonds Social Européen. L'enjeu est aujourd'hui de générer de l'interconnaissance et de la montée en compétence collective auprès d'une **communauté d'acteurs de l'accompagnement élargie** dont les membres portent des valeurs de coopération, solidarité, soutenabilité des modèles économiques, mise en capacité des individus, etc. »*

Plus d'informations sont à retrouver dans le panorama d'activité 2021 et 2022 [disponibles ici](#).

## 2- Présentation du dispositif PLACE

PLACE, (pour PLAteforme de Coopération pour l'Emploi culturel) a pour objectif de soutenir l'emploi culturel en accompagnant les professionnels du secteur de la culture et de la création exposés à la précarité. Ce dispositif, initié et animé par le Département de la Gironde en lien avec le Pôle emploi, est inscrit dans le Pacte Territorial d'Insertion 2019-2021 et bénéficie du soutien du Fonds Social Européen.

PLACE s'inscrit dans la continuité des actions développées par le Département de la Gironde depuis 2006 et s'adresse aux professionnels de l'art et de la culture (arts plastiques, musiques actuelles, spectacle vivant, audiovisuel, etc.) demandeurs d'emploi, ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à l'activité durable, et souvent en situation de pluriactivité. Son but est d'agir sur les parcours individuels, sécurisant les situations tout en s'appuyant sur les ressources du milieu professionnel.

La prochaine version du dispositif se déroule sur les trois années 2023-2024-2025. Elle proposera à 180 personnes de suivre un accompagnement organisé autour de plusieurs temps : des rendez-vous

individualisés, des temps collectifs pour le développement de compétences nécessaires au développement d'une activité artistique, des tutorats.

Mobilisant les politiques départementales en faveur de l'insertion, de la culture et du développement territorial, le dispositif PLACE réunit tout un ensemble d'acteurs mobilisés en faveur de l'emploi culturel (Pôle emploi Spectacle, associations, entreprises...).

L'iddac est associé à ce dispositif par :

- La contribution à l'accompagnement des participants par :
  - o La mise en place d'ateliers de développement de compétences ;
  - o La facilitation d'accès à son programme de Parcours Apprenants ;
  - o L'envoi régulier d'une veille d'opportunités professionnelles.
- La contribution à l'animation de la communauté des acteurs de l'accompagnement
- La contribution à l'animation de tuteurs par la mise en place d'ateliers ressource.
- La participation aux instances de pilotage sous la responsabilité du Département.

Les ateliers de développement de compétences sont mis en place afin d'accompagner, sur des thématiques précises, les participants au dispositif dans la réalisation et la consolidation de leurs démarches et projets professionnels.

### **3- Objectif de la consultation**

L'objet de la consultation porte sur la mise en place d'ateliers de développement de compétences, au sens suivant défini par le Fonds Social Européen : « *Les formations relevant de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires* » (PO national FSE et PO national IEJ - 100 Questions/réponses sur le suivi des indicateurs – Mars 2016).

Ces temps de développement de compétences sont à destination des participants de PLACE, issus des disciplines suivantes : arts plastiques, arts visuels, audiovisuel, spectacle vivant (arts de la rue, danse, théâtre), musiques actuelles ou encore ingénierie culturelle.

Au total, ce sont potentiellement 100 participants PLACE, répartis en 5 sessions (comme indiqué dans le calendrier fourni ci-dessous) qui participeront à ces ateliers collectifs de montée en compétences.

Pensés comme des temps favorisant à la fois l'acquisition et l'échange de compétences tout en accordant une place centrale à la mise en situation professionnelle, ces ateliers organisés sur des sessions de 1 à 2 journées viseront à accompagner les participants dans la professionnalisation de leurs démarches et de leurs projets.

Ces ateliers se dérouleront en groupe de 15 à 20 participants et serviront ainsi à l'échange de savoirs et de compétences en lien avec les besoins des participants. En leur apportant et transférant des outils opérationnels et un regard concret sur leurs situations, ces ateliers doivent concilier des apports théoriques et des temps pratiques.

### **4- Les attendus pédagogiques et le calendrier de mise en œuvre**

Organisés dans le cadre du dispositif PLACE, ces ateliers de développement de compétences se déclineront de la manière suivante.

Chaque atelier sera pédagogiquement autonome vis-à-vis des autres.

Chaque atelier sera conduit sur plusieurs sessions, de sorte à accueillir l'ensemble des participants.

- **Lot #1 : Administrer et déclarer ses activités**

### **Contenus et objectifs**

Dans le cadre de leur professionnalisation, les artistes, les auteurs et les professionnels de la culture doivent pouvoir maîtriser les principaux rouages juridiques liés à la rémunération due des artistes et des auteurs en contrepartie de leur interprétation ou de la cession de leurs droits sur leurs créations.

Cet atelier a pour objet de renforcer l'acquisition de repères et de clés de lecture des créateurs quant à l'ensemble des obligations sociales et fiscales liées à leur activité (arts plastiques, musiques actuelles, spectacle vivant, audiovisuel etc.), de favoriser la maîtrise de la gestion de leurs droits d'auteurs, de leurs droits voisins, ou d'une pluriactivité souvent indispensable à sécuriser l'activité économique de la création.

Cet atelier outillera les personnes afin d'être en capacité de :

A / Pour les artistes-auteur :

- savoir réaliser les démarches d'inscription à l'URSSAF et à l'INPI
- anticiper l'appel de cotisations (demander la modulation et la dispense de pré-compte)
- savoir effectuer ses déclarations en ligne et régler les contributions et cotisations sociales
- connaître ses droits à la protection sociale

B / Pour les métiers relevant de l'intermittence du spectacle :

- savoir obtenir un numéro de Guso
- pouvoir orienter vers une aide au Guso employeur ([gipcafescultures.fr](http://gipcafescultures.fr))
- connaître ses obligations vis-à-vis de Pôle emploi
- connaître la clause de rattrapage
- connaître les obligations de l'employeur
- connaître ses droits issus des conventions collectives
- savoir déclarer ses œuvres à la SACEM et à la SACD

C / Pour les autoentrepreneurs :

- savoir comment créer son autoentreprise
- connaître les avantages du statut
- connaître les obligations de déclaration
- savoir établir un devis, une note de frais, une facture
- anticiper l'appel de cotisations

### **Attentes**

- Un intervenant professionnel qui soit au clair sur la pluralité et la complexité des situations administratives présentes dans les filières artistique et culturelle ;
- Un intervenant en mesure d'indiquer des ressources mobilisables par le participant pour faciliter ses démarches (interlocuteurs administratifs ou juridiques, contenus, événements, etc.) ;
- L'intervenant de cet atelier de professionnalisation veillera à tenir compte de l'offre existante déjà proposée sur le territoire aux acteurs artistiques et culturels (ateliers juridiques de Pôle Emploi ou de l'AFDAS, ateliers de la Fabrique Pola, permanences de l'agence ALCA ou de l'Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord, etc.)

### **Durée**

2 jours (espacés d'au moins une semaine) en collectif pour permettre la mise en pratique.

Si cela est jugé opportun, l'organisation de la 2eme journée pourra également se dérouler autour de temps plus individualisés.

### **Nombre de participants**

Au maximum 20 participants.

L'expérience en terme de mobilisation nous prête à penser que les groupes seront plutôt de 12/15 participants.

## Calendrier

L'ensemble des ateliers doit être mis en œuvre entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2025.

Session 1 : sur la période novembre-décembre 2023

Session 2 : sur la période mars-avril 2024

Session 3 : sur la période septembre-octobre 2024

Session 4 : sur la période février-mars 2025

Session 5 : sur la période juin-sept 2025

## Horaires et lieux

9h30 – 13h00 / 14h00 – 17h30

A l'iddac – 51 rue des Terres Neuves, 33 130 Bègles

### • **Lot #2 : Travailler la stratégie et le sens de son projet**

## Contenus et objectifs

Les porteur-euses de projets artistiques et culturels exercent leurs activités dans des filières socioéconomiques spécifiques caractérisées par "une chaîne de valeur où l'économique se fonde sur le symbolique". Porter et développer un projet professionnel dans le domaine artistique et culturel est à la fois passionnant et complexe. Pour le mener à bien, il ne suffit pas de travailler sa discipline, car de nombreuses autres capacités sont nécessaires : savoir présenter son projet, comprendre comment et à qui s'adresser pour trouver les bons partenaires, bien présenter et vendre son offre de service, naviguer dans le flot des contraintes administratives, juridiques ou économiques, optimiser son organisation....

Dans la conduite de cet atelier, l'intervenant s'appuiera sur :

- L'exploration de différents concepts tels que la chaîne de valeurs, l'utilité sociale... ;
- La présentation de différentes méthodes et outils pour penser la stratégie de son projet (les dimensions stratégiques, l'analyse swot, les outils de suivi et d'évaluation...) ;
- Des temps de travail en collectif ou en individuel, sur l'identification des outils ressources déjà utilisés par les participants et ceux qu'ils pourraient mobiliser (cartographie de chaîne de valeurs...) ;
- Des contenus et des outils mis à disposition des participants, pouvant par la suite être partagé en ligne sur un espace sécurisé dédié aux participants ;

## Attentes

- Un intervenant professionnel qui soit au clair sur l'environnement socio-économique de la filière culturelle et artistique et sa chaîne de valeurs ;
- Un intervenant en mesure de présenter des exemples concrets et adaptés pouvant nourrir la réflexion des participants ;
- Un intervenant en mesure d'indiquer des ressources aux participants afin de faciliter ses démarches (événements, acteurs ressources, contenus...) ;
- L'intervenant de cet atelier de professionnalisation veillera à tenir compte de l'offre existante déjà proposée sur le territoire aux acteurs artistiques et culturels (accompagnements, rencontres de filière sur les stratégies...).

## Durée

2 jours (espacés d'au moins une semaine) en collectif pour permettre la mise en pratique.

## Nombre de participants

Au maximum 20 participants.

L'expérience en terme de mobilisation nous prêche à penser que les groupes seront plutôt de 12/15 participants.

## Calendrier

L'ensemble des ateliers doit être mis en œuvre entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2025.

Session 1 : sur la période novembre-décembre 2023

Session 2 : sur la période mars-avril 2024

Session 3 : sur la période septembre-octobre 2024

Session 4 : sur la période février-mars 2025

Session 5 : sur la période juin-sept 2025

## Horaires et lieux

9h30 – 13h00 / 14h00 – 17h30

A l'iddac – 51 rue des Terres Neuves, 33 130 Bègles

### • **Lot #3 : Améliorer le modèle économique de son activité artistique**

Penser son activité artistique comme une activité génératrice de revenus implique de travailler dès le départ sur son modèle économique. Cela permet d'emblée de prendre en compte les centres de coûts, d'évaluer sa capacité de production, la valeur de son travail et le prix auquel le facturer dans l'objectif de pouvoir en retirer un revenu décent. Cet atelier permettra de travailler concrètement à partir d'un outil de type tableur Excel, d'apprendre à le manipuler et d'y intégrer des données pour commencer à se projeter dans une réalité économique.

Dans la conduite de cet atelier, l'intervenant s'appuiera sur :

- La présentation de l'ensemble des charges et des recettes lié aux projets et à la structure, ainsi que les différentes ressources financières possibles ;
- Des temps de travail en collectif ou en individuel sur l'identification des outils ressources déjà utilisés par les participants et ceux qu'ils pourraient mobiliser ;
- Des contenus et des outils mis à disposition des participants, pouvant par la suite être partagés en ligne sur un espace sécurisé dédié aux participants ;

## Attentes

- Un intervenant professionnel qui soit au clair sur la stratégie budgétaire d'un projet artistique (centres de coûts et de recettes, investissement, fonctionnement, fonds de roulement...) et les outils à mettre en place pour son bon suivi (budget prévisionnel d'exploitation, d'investissement et de trésorerie, compte de résultat...);
- Un intervenant en mesure de présenter des exemples concrets et adaptés pouvant nourrir la réflexion et la pratique des participants ;
- Un intervenant en mesure d'indiquer des ressources pour le participant afin de faciliter ses démarches (acteurs ressources, sites web, contenus...);
- L'intervenant de cet atelier de professionnalisation veillera à tenir compte de l'offre existante déjà proposée sur le territoire aux acteurs artistiques et culturels (modules sur le mécénat culturel, rencontres de filière sur les modèles économiques...).

## Durée

2 jours (espacés d'au moins une semaine) en collectif pour permettre la mise en pratique.

## Nombre de participants

Au maximum 20 participants.

L'expérience en terme de mobilisation nous prêche à penser que les groupes seront plutôt de 12/15 participants.

## Calendrier

L'ensemble des ateliers doit être mis en œuvre entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2025.

Session 1 : sur la période novembre-décembre 2023

Session 2 : sur la période mars-avril 2024

Session 3 : sur la période septembre-octobre 2024

Session 4 : sur la période février-mars 2025

Session 5 : sur la période juin-sept 2025

## Horaires et lieux

9h30 – 13h00 / 14h00 – 17h30

A l'iddac – 51 rue des Terres Neuves, 33 130 Bègles

### • **Lot #4 : Savoir présenter efficacement ses propositions - Pitcher son projet**

Savoir présenter clairement son projet est un enjeu fort pour réussir à trouver de nouveaux partenaires qui permettront à l'activité de se développer. Cette présentation doit être bien travaillée en amont de sorte à pouvoir s'adapter à son interlocuteur, en ciblant l'intérêt qu'il peut porter au projet et ses leviers d'actions. Elle doit également tenir compte des différentes situations de rencontres possibles, afin d'être soit percutant sur un temps très court, soit convaincant sur un temps plus long avec une présentation plus approfondie.

Pour cela, des techniques et des méthodes de présentation ainsi que des compétences d'oralité sont nécessaires à acquérir.

Dans la conduite de cet atelier, l'intervenant s'appuiera sur :

- Des repères théoriques sur l'identification des interlocuteurs auxquels on s'adresse pour présenter son projet et des situations et contextes dans lesquels on réalise cette présentation ;
- Des repères théoriques sur l'identification de ses objectifs de présentation au regard des besoins et des attentes des destinataires ;
- Des mises en situations permettant de pratiquer ses présentations de projet.

## Attentes

- Un intervenant professionnel qui soit au clair sur les mécanismes de constructions et d'élaborations des discours, les règles d'interactions orales, les principes de storytelling... ;
- Un intervenant en mesure de présenter des exemples concrets et adaptés pouvant nourrir la réflexion et les mises en pratique des participants ;
- Un intervenant en mesure d'indiquer des ressources pour le participant (sites web, outils ressources, modèles de contenu, etc.) ;

## Durée

1 jour

## Nombre de participants

Au maximum 15 participants.

L'expérience en terme de mobilisation nous prêche à penser que les groupes seront plutôt de 10/12 participants.

## Calendrier

L'ensemble des ateliers doit être mis en œuvre dans la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2025.

Session 1 : novembre-décembre 2023

Session 2 : février-mars 2024

Session 3 : mai-juin 2024

Session 4 : septembre-octobre 2025

Session 5 : février-mars 2025  
Session 6 : mai-juin 2025  
Session 7 : septembre 2025

### **Horaires et lieux**

9h30 – 13h00 / 14h00 – 17h30  
A l'iddac – 51 rue des Terres Neuves, 33 130 Bègles

## **5- Présentation de la réponse à l'appel à consultation**

**Les ateliers de développement de compétences sont indépendants les uns des autres** : la réponse pourra donc porter sur un ou plusieurs lots.

**Les candidatures groupées sont acceptées** : cependant, si plusieurs prestataires sont mobilisés, l'iddac ne contractualisera qu'avec un seul mandataire.

Tout candidat devra présenter une proposition intégrant les contenus suivants :

- **Une note technique** détaillant le contenu, les outils et la méthode pédagogique relatifs aux thématiques spécifiées dans « Les attendus de la consultation » ;
- **Une note financière** détaillée (précisant le régime de TVA) ;
- **Un planning** prévisionnel ;
- **Le CV** du ou des intervenant.e.s ;
- Une sélection de **références significatives**.

## **6- Modalités de réponse**

Les candidats devront transmettre leur dossier de réponse **le 23 juin 2023 au plus tard** à 18h00, soit par voie postale sous pli cacheté à l'adresse suivante :

*iddac - agence culturelle du Département de la Gironde  
à l'attention de Laetitia Devel  
Pôle Ingénierie et Ressources Territoriales  
51, Rue des Terres Neuves  
CS 60001  
33 223 BÈGLES Cedex*

Soit par voie électronique, sous la forme d'un seul document sous format PDF daté, signé et éventuellement scanné à l'adresse suivante :

laetitia.devel@iddac.net

Les participants à l'appel à consultation seront informés des propositions retenues à partir de la semaine du 3 juillet 2023.

## **7- Modalités de jugement des offres**

40% prix de la prestation  
30% qualité de la réponse  
30% qualité du ou des intervenants

Après un premier examen des offres, l'iddac pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté l'offre la plus intéressante.

A l'issue de ces dernières, après confirmation par chaque candidat rencontré des modifications éventuelles de son offre, l'iddac choisira l'offre la plus avantageuse selon le/les critère(s) pondéré(s) défini(s) précédemment.

## **8- Publication**

La présente consultation est disponible sur le site de l'iddac et peut être transmise par mail après une demande adressée à :

[laetitia.devel@iddac.net](mailto:laetitia.devel@iddac.net)

## **9- Contact**

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à l'iddac au contact suivant :

Laetitia Devel

Responsable Innovation et Economie de la culture

[laetitia.devel@iddac.net](mailto:laetitia.devel@iddac.net)

05 56 17 36 45